

**MOTION PRESENTÉE PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES  
USAGERS (FSU, CGT, UNSA-Education, SGEN-CFDT)**

**Les IUFM, au sein des Universités,  
ont un rôle irremplaçable à jouer dans la formation des enseignants.**

Les élus du conseil d'école IUFM d'Aquitaine Université Montesquieu Bordeaux IV réunis ce jeudi 12 juin 2008 s'inquiètent des projets de réforme de la formation des enseignants, annoncés par le Président de la République.

Ils s'étonnent que des conseillers de la présidence ou du ministère puissent indiquer à des journalistes une éventuelle dissolution des IUFM, donc d'une composante de notre université, avant toute concertation et avant même toute publication d'un projet. D'autant qu'il serait particulièrement incohérent d'intégrer l'IUFM à notre université en janvier 2008 pour le désintégrer un an après.

Depuis leur création, les IUFM ont montré le rôle essentiel qu'ils jouent dans la formation initiale et continue des enseignants. Si cet apport est bien sûr perfectible, les IUFM contribuent à la dimension de professionnalisation conjuguant outils théoriques, disciplinaires, professionnels en rapport avec les exigences d'un métier confronté à la diversité de ses terrains d'exercice.

Aujourd'hui, l'intégration des IUFM aux Universités doit permettre une validation de leur place, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue, en termes de reconnaissance universitaire du niveau de formation délivré.

Si le conseil d'Ecole de l'IUFM d'Aquitaine prend acte en positif d'une volonté d'élever le niveau de formation des enseignants et leur rémunération en début de carrière, il tient à soulever les points suivants :

- Enseigner est un métier. Un éventuel niveau de recrutement à Bac + 5, fût-il suivi d'un compagnonnage, ne peut remplacer la nécessaire formation au métier, dans toutes ses dimensions, sa complexité, avec toutes ses spécificités : disciplinaire, professionnelle et fortement irriguée par la recherche dans ses dimensions académiques, didactiques et pédagogiques. Une réduction drastique de la dimension professionnelle de la formation nous paraît incompatible avec les exigences et la complexité sans cesse grandissante du métier d'enseignant, avec les attentes immenses de la société vis-à-vis de l'Ecole.
- Afin de répondre aux attentes de la société et servir la République, les enseignants doivent être recrutés par concours, pour garantir d'une part leurs droits et définir leurs devoirs de fonctionnaires de l'état, garantir la qualité de l'enseignement sur tout le territoire national et ainsi assurer la plus grande égalité dans l'accès aux savoirs pour l'ensemble de la jeunesse de notre pays.
- Afin de garantir la diversité sociale des enseignants et des CPE, de véritables pré-recrutements dans les métiers de l'enseignement et d'éducation doivent être mis en place pour permettre à tous de suivre des études longues.
- Les stagiaires IUFM bénéficient actuellement d'un statut de fonctionnaires stagiaires, et à ce titre sont rémunérés. Leurs conditions d'étude et de formation en sont grandement

favorisées. Il apparaît important de maintenir ce cadre pour permettre notamment aux jeunes issus des milieux les moins favorisés d'accéder à ces formations dans les meilleures conditions de réussite possibles.

– L'apport spécifique des IUFM dans cette formation professionnalisante, par leur expertise, par leur potentiel de formateurs expérimentés, le réseau de relation patiemment tissé avec l'ensemble des établissements d'enseignement, est irremplaçable, au sein des universités.

– L'accès des enseignants en fonction à la certification master doit être une politique volontariste de prise en compte des acquis de l'expérience (VAE) en s'appuyant sur le droit individuel à la formation (DIF) et doit donc faire partie des missions de la formation des maîtres.

– Le maillage territorial qui repose sur les antennes départementales doit être préservé, y compris dans l'optique de la liaison IUFM/formation de terrain. Il est donc indispensable que tous les partenaires impliqués s'engagent dans une logique de coopération.

En conclusion, le Conseil d'Ecole réaffirme son attachement au recrutement des enseignants par voie de concours précédant la formation professionnelle initiale, ainsi qu'à une formation professionnelle initiale et continue ambitieuse assurée par l'IUFM, débouchant sur la délivrance d'un master.